

Envoyé en préfecture le 04/07/2018

Reçu en préfecture le 04/07/2018

Affiché le

- 4 JUIL. 2018

ID : 056-215601626-20180628-DB2018062824A-DE



VILLE DE FLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE FLOEMEUR

Séance Publique  
28 juin 2018

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE  
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 201-2019 – ECOLE DIWAN**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Bernard CLERGEON, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Loïc TONNERRE, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Teaki DUPONT, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Nolwenn DELALEE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Claudie LE BIHAN à Patricia QUERO-RUEN, Pierre-Yves CAINJO à Serge LECUYER, Christelle CAINJO à Ronan LOAS, Yolande ALLANIC à Nolwenn DELALEE, Michel LE MESTRALLAN à Thierry LE FLOCH ;

**Secrétaire de séance : David DREGOIRE**

**Présents : 28  
Pouvoirs : 05  
Absents : 00**

## n°24 a

**DIRECTION EDUCATION ENFANCE  
JEUNESSE SPORT**

**PARTICIPATIONS FACULTATIVES AUX ECOLES PRIVEES HORS TERRITOIRE  
POUR L' ANNEE SCOLAIRE 201-2019 – ECOLE DIWAN**

Rapporteur : Hélène Boleis

La collectivité finance depuis de nombreuses années les écoles privées François Tanguy et Diwan, toutes deux situées à Lorient.

L'école Diwan propose un enseignement immersif en langue bretonne qui répond à la demande d'une partie des familles ploemeuroises, en l'absence, jusqu'à ce jour, de filière immersive publique sur le territoire communal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, culture, relations internationales » du 13 juin 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du 18 juin 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE** l'augmentation de 1% de la participation versée aux élèves ploemeurois inscrits à l'école Diwan pour l'année scolaire 2018-2019 :
  - **574,32 €** par élève ploemeurois de maternelle
  - **314,19 €** par élève ploemeurois en élémentaire.

**Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,  
Maire